



CONVOCAATION - CONCOURS ADMINISTRATIFS 2024

INFORMATIONS PERSONNELLES DU CANDIDAT

Numéro de table : 23638825
Numéro d'inscription : FNCP24-0153332 (Ce numéro vous servira à consulter votre résultat)
Nom et prénom (s) : M. MOBIO GNANGBA AIME OSCAR MARIANO
Date et lieu de naissance : 05-05-1978 à ABOBODOUME



INFORMATIONS RELATIVES AU CONCOURS

Type : PROFESSIONNEL
Concours : INGENIEUR DES TECHNIQUES SANITAIRES : IMAGERIE MEDICALE

INFORMATIONS RELATIVES A LA COMPOSITION

	COMPOSITION ECRITE
Site	COLLEGE KIWI DE YAMOOUSSOUKRO
Centre	COLLEGE KIWI DE YAMOOUSSOUKRO 1
Localisation	QUARTIER BAH, DERNIERE RUE (ENTRE L'HOTEL LE ROCHER ET LA FONDATION)
Moyen d'accès	TAXIS COMMUNAUX
Salle de composition	BATIMENT A / 1ER ETAGE / SALLE 2
Date de composition	29 SEPTEMBRE 2024 / APRES-MIDI
Début et fin des épreuves	12:30 - 16:00

CONSIGNES AUX CANDIDATS (A LIRE ABSOLUMENT)

- L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité et de la convocation.
- Tenue correcte exigée (pas de foulard, casquette, chapeau, culotte, sandales etc.)
- Les téléphones portables et/ou tous autres moyens de communication sont formellement interdits sur le site de composition.
- Après le lancement des épreuves, aucun candidat ne sera admis en salle.
- Le candidat doit remplir très lisiblement et avec soin, sans omission, le coupon au bas de page de ses feuilles de composition.
- Le candidat doit s'assurer que l'épreuve inscrite sur l'en-tête de la feuille de composition est celle réellement traitée sur ladite feuille, sous peine d'annulation de celle-ci.
- Le candidat ne doit ni déchirer, ni découper les feuilles et les brouillons fournis. Il n'a droit qu'à une feuille par matière. Aucun signe ne doit être visible sur ses feuilles de composition et ses brouillons.
- Pendant la composition, le candidat ne doit entrer en communication ni avec ses voisins ni avec l'extérieur.
- Toute sortie temporaire ou définitive ne peut être autorisée qu'après l'écoulement d'une heure (1) du temps imparti à la composition.
- Le candidat doit signer tous les documents justificatifs de sa présence à la composition.
- Avant de sortir de la salle de composition, le candidat doit s'assurer que ses feuilles respectent scrupuleusement les consignes citées plus haut.
- Le candidat doit remettre toutes ses copies et les feuilles fournies en main propre aux surveillants avant de quitter la salle.
- Aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle dans le premier quart d'heure (1/4 H) du temps imparti à la composition.
- Une fois sorti de la salle de composition, après avoir remis ses feuilles, le candidat n'est plus autorisé à y revenir.

CAS DE FRAUDE

- Être en possession d'un téléphone portable (éteint ou allumé) ;
- Être en possession de documents non autorisés dans la salle de composition.

SANCTIONS

- Exclusion de la salle de composition ;
- Poursuites pénales Art. 299 du code pénal** : Est puni d'un emprisonnement d'un mois à trois ans et d'une amende de 50.000 à 500.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, dans les examens et concours publics se rend coupable de fraude, notamment soit en communiquant sciemment à quelqu'une des parties intéressées l'épreuve ou sa solution, soit en faisant usage de pièces fausses, telles que diplômes, certificats, extraits de naissance ou autres, soit en substituant une tierce personne au véritable candidat, soit en substituant une autre copie à la copie originelle. Est puni des mêmes peines le candidat qui participe à la fraude ou en tire sciemment profit.

NB : En cas de fraude ou d'irrégularités constatées, veuillez appeler le numéro vert suivant: 1364